

Raphaël Canet et Jules Duchastel

Respectivement doctorant en sociologie, Université de Paris-IV - UQAM
et professeur de sociologie, UQAM

(2001)

“Société civile versus
communauté politique :
la démocratie à l’épreuve
de la mondialisation.”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie retraité du Cégep de Chicoutimi

Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"

Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Raphaël Canet et Jules Duchastel

Respectivement doctorant en sociologie, Université de Paris-IV - UQAM
et sociologue, professeur de sociologie, UQAM

"Société civile versus communauté politique : la démocratie à l'épreuve de la mondialisation."

Un texte publié dans *La Chronique de la Chaire Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie*, 12 novembre 2001, 4 pp.

<http://www.chaire-mcd.uqam.ca/>



M Jules Duchastel, sociologue, professeur au département de sociologie de l'UQAM, nous a accordé le 5 janvier 2005 son autorisation de diffuser électroniquement toutes ses oeuvres.



Courriel : duchastel.jules@uqam.ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

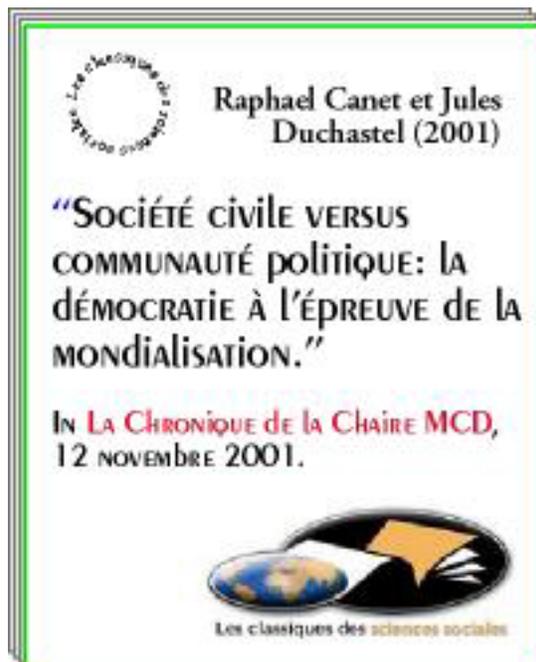
Édition numérique réalisée le 12 octobre 2012 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



Raphaël Canet et Jules Duchastel

Respectivement doctorant en sociologie, Université de Paris-IV - UQAM
et professeur de sociologie, UQAM

“Société civile versus communauté politique :
la démocratie à l’épreuve de la mondialisation.”



Un texte publié dans *La Chronique de la Chaire Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie*, 12 novembre 2001, 4 pp.

Raphaël Canet et Jules Duchastel

Respectivement doctorant en sociologie, Université de Paris-IV - UQAM
et professeur de sociologie, UQAM

“Société civile versus communauté politique : la démocratie à l’épreuve de la mondialisation.”

Un texte publié dans *La Chronique de la Chaire Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie*, 12 novembre 2001, 4 pp.

L’Organisation Mondiale du Commerce a choisi de tenir sa conférence ministérielle au Qatar. Le choix de cet émirat du Golfe persique révèle une fois de plus les paradoxes de ce type d’événement. En effet, c’est au sein d’un État qui s’est abstenu lors du vote de la Résolution de la Commission des droits de l’homme de l’ONU portant sur la promotion et la consolidation de la démocratie en avril 2000 et qui fut pointé du doigt par le Rapport du Département d’État américain en février de la même année pour les restrictions importantes à la liberté de rassemblement et d’association qu’il entretient, que nous allons discuter de liberté du commerce. D’une part, on avance un discours articulé autour des vertus libérales du laisser faire et du laisser passer, de la libre circulation des biens, des marchandises et des capitaux, on édifie un marché mondial émancipé de toutes formes de contrainte où peuvent prospérer les firmes multinationales (FMN). D’autre part, on organise un sommet sous haute surveillance, loin des protestations sociales qui prennent la rue pour théâtre et qui sont désormais l’apanage de ce genre d’événement, on signe des accords dont on rechigne à divulguer la teneur et on exhibe un simple site internet afin de satisfaire à l’exigence de transparence. Cette inadéquation entre le discours et la pratique résulte en partie du défaut de légitimité dont font preuve ces grandes organisations supranationales (OMC, FMI, Banque mondiale) qui œuvrent pour la libéralisation de l’économie mondiale. À ce déficit

démocratique qui alimente la contestation sociale, les promoteurs de ces réunions internationales ont répondu de deux manières.

Ils ont tout d'abord opté pour la réclusion sécuritaire, tirant ainsi une certaine leçon des sommets précédents du même type, que ce soit celui de l'OMC à Seattle en novembre 1999, du FMI et de la Banque mondiale à Prague en septembre 2000, du Sommet des Amériques à Québec en avril 2001, ou encore du meurtrier Sommet du G8 à Gênes en juillet dernier. Puisque les barrières métalliques ou autres remparts similaires ne suffisaient plus pour contenir les hordes de contestataires qui s'ébrouaient alentour, ils ont choisi la protection d'un État policier ou encore les contreforts des montagnes (le prochain sommet du G8 se tiendra en juin 2002 à Kananaskis, paisible station touristique tapie au fin fond des rocheuses albertaines) afin de mener leurs négociations dans « le cadre idéal d'une retraite informelle où les participants peuvent se concentrer entièrement sur les défis et les possibilités qui attendent l'économie mondiale ». Il convient de s'interroger sur la portée de cette réaction défensive afin de remédier au déficit de légitimité qui caractérise ces organisations supranationales, et surtout sur le sens qui émane d'un tel réflexe obsidional. Si la libéralisation de l'économie s'avère être la voie royale vers le bien-être collectif, pourquoi tenir des réunions dans l'ombre d'États policiers ou derrière un rideau de gaz lacrymogènes et de matraques ? L'ignorance de la population ou son inconscience des grands enjeux sociaux ont déjà cautionné bien trop d'atrocités pour pouvoir de nouveau être évoquées sans traduire un cynisme grossier. Une autre voie, beaucoup plus subtile, est maintenant explorée afin de désamorcer cette contestation populaire grandissante. Elle consiste à convier des représentants de la société civile à ces grandes réunions visant la libéralisation des échanges dans un contexte mondialisé. L'intégration, aussi infime et symbolique soit-elle, des ces organisations diverses au processus menant à la généralisation de politiques commerciales libérales à l'échelle de la planète, vise à procurer à ces instances décisionnelles de nature technobureaucratique la légitimité qui leur fait défaut. Il aura suffi aux experts d'écouter les doléances de la société civile, pour que leurs décisions deviennent subitement démocratiques. Même si la société civile peut inclure les nouveaux mouvements sociaux dont la visée est l'action politique globale, elle est souvent réduite à un ensemble hétéroclite de groupes militants qui défendent des intérêts particuliers, pre-

nant la forme d'associations, de collectifs ou autres et dont le seul point commun est de se situer en marge des institutions gouvernementales, à un niveau infra ou transnational, et de revendiquer. Cette nouvelle forme de revendication, s'exprimant souvent par la contestation, nous apparaît vertueuse en ce qu'elle permet l'expression et la confrontation d'intérêts divergents. Elle comporte cependant un aspect plus pernicieux qui consiste à reléguer en second plan la communauté politique et l'État territorialisé qu'elle légitime, participant ainsi à l'effet délétère que la prégnance croissante des organisations supranationales engendre sur la souveraineté étatique. En effet, le double processus actuel de mondialisation et de fragmentation qu'induisent la régulation techno-juridique par les organisations supranationales et les revendications particularistes infranationales, conduit à la remise en cause de la capacité de nos institutions représentatives et délibératives à réguler l'espace national et à orienter l'essor de nos sociétés. Selon cette perspective, la communauté politique et l'État, son incarnation juridique, se trouvent directement contestés en leur qualité de lieu central de la régulation politique. Le local et le global s'unissent contre le national.

Il convient dès lors de prendre toute la mesure de cette perspective néolibérale de l'organisation sociale qui conduit à la fois au rejet du mode de régulation politique par l'État au profit d'un marché autorégulateur et à l'effacement de la communauté politique, dont la citoyenneté est le ciment, face à l'avènement d'une société civile fragmentée en de multiples intérêts particuliers. Karl Polanyi considérait que la civilisation libérale du dix-neuvième siècle fut victime des réactions sociales qu'elle avait elle-même suscitées. Ces coups de boutoir visaient à empêcher que la société ne soit anéantie par l'action du marché autorégulateur. Il remarquait de la sorte que dans une société complexe, les institutions ont pour rôle d'incarner un sens et un projet humain collectif. Ainsi, la réglementation qui émane de ces institutions à la fois étend et restreint la liberté des individus de manière à rendre viable le projet collectif. Le marché autorégulateur avait pour fonction d'encenser la liberté, mais au détriment de la justice et de la sécurité. Le recours à la société civile contribue à cette entreprise en disqualifiant le principe rousseauiste de volonté générale comme moteur d'une action collective, éclipsant ainsi la communauté politique qui

supposait la socialisation de l'appareil étatique au nom du *démocratos*.

L'auteur de *La Grande Transformation* soulignait aussi que « pour comprendre le fascisme allemand, nous devons revenir à l'Angleterre de Ricardo ». Espérons que nous puissions rester à l'écoute de l'histoire, évitant ainsi que les grondements sourds qui se font actuellement entendre ne se transforment en de nouvelles irruptions de fureur.

* * *

NOTE IMPORTANTE

Si vous désirez citer ce document, nous vous prions de bien vouloir utiliser la référence complète dans le format suivant :

Canet, Raphaël et Jules Duchastel. 12 novembre 2001. « Société civile versus communauté politique : la démocratie à l'épreuve de la mondialisation ». *Chronique de la Chaire MCD*. En ligne. http://www.chaire-mcd.ca/pdf/chronique/01-11-12_canet-duchastel.pdf.

Les idées exprimées dans ce document n'engagent que l'auteur. Elles ne traduisent en aucune manière une position officielle de la Chaire de recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie.

Fin du texte